



Rue des Draizes 5
CH-2000 Neuchâtel
Tél. 032/968 13 51
Fax 032/968 13 51
E-mail : info@asi-neju.ch
Internet : www.asi-neju.ch

Secrétariat de la Commission Faïtière
CCT Santé 21
Avenue de la Gare 2
2000-Neuchâtel

**A l'attention de Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, membres de la ComFait,**

Le 18 août dernier, l'ASI NE/JU a organisé une séance d'informations pour ses membres soumis à la CCT Santé 21 afin de leur présenter les éléments des négociations et du protocole d'accord du 27 juin dernier signé par les partenaires sociaux de la CCT Santé 21.

Les éléments amenant d'ores et déjà des modifications d'articles de la CCT, à savoir le point 1 du protocole d'accord ainsi que les dispositions particulières pour l'année 2017, soit le point 2 du protocole d'accord, ont été acceptés par les membres présents, conscients du contexte économique actuel dans la santé et des enjeux quant à une éventuelle dénonciation de la CCT Santé 21. Pour les autres éléments du protocole d'accord, à savoir le point 3 et ses suites, les membres présents donnent mandat à l'ASI NE/JU de poursuivre les discussions sur les points soutenus par la partie employés et acceptés par la partie employeurs.

En date du 22 août, le comité de l'ASI NE/JU s'est réuni, après la séance de ComFait. Les membres du comité de l'ASI NE/JU, conscients d'une perte des acquis dans les conditions de travail des infirmier-ères, mais aussi satisfaits de l'évitement d'un vide conventionnel, encouragent les partenaires sociaux à poursuivre les discussions concernant notamment le point 3 du protocole d'accord, les points 1 et 2 étant acceptés en l'état.

Afin que le climat reste serein, les membres du comité de l'ASI NE/JU souhaitent vivement que ces négociations aboutissent à une signature au terme de l'année 2016 pour une période conventionnelle renouvelée de 4 ans, ceci notamment au vu des enjeux politiques et sanitaires dans le canton.

Les membres du comité de l'ASI NE/JU resteront néanmoins vigilants au retour de l'étude donnée par le Conseil d'Etat à l'Institut des hautes études en administration publique (IDEHAP) suite à la motion du PLR « CCT Santé 21 : pour la transparence enfin » de mars 2014. Les résultats de l'étude pourraient légitimement nous faire prendre une nouvelle orientation quant aux négociations actuelles et futures de la CCT Santé 21.

En vous remerciant du bon accueil que vous ferez à ce courrier, l'ASI NE/JU, par sa présidente, vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs ses meilleures salutations.

Pour le comité ASI NE/JU
Isabelle Gindrat, Présidente